



## AVIS PUBLIC

**À toute personne habile à voter du territoire de la Municipalité de La Conception à l'égard d'un recours possible auprès de la Commission municipale du Québec afin d'examiner les règlements d'urbanisme au plan d'urbanisme**

Avis est donné que lors de la séance du 15 octobre 2024, le Conseil municipal a adopté les règlements suivants :

- Règlement sur le plan d'urbanisme n°20-2024
- Règlement de zonage n°21-2024
- Règlement de lotissement n°22-2024
- Règlement de construction n°23-2024
- Règlement sur les permis et certificats n°24-2024
- Règlement sur les dérogations mineures n°25-2024
- Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n°26-2024
- Règlement sur les usages conditionnels n°27-2024
- Règlement sur les projets particuliers, de construction ou de modification d'un immeuble n°28-2024
- Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments n°29-2024

Toute personne habile à voter du territoire de la Municipalité de La Conception peut demander par écrit à la *Commission municipale du Québec* son avis sur la conformité des règlements d'urbanisme n°21-2024 et n°27-2024 au Règlement sur le plan d'urbanisme n°20-2024.

La demande doit être transmise à la *Commission* dans les 30 jours qui suivent la publication du présent avis public.

Si la *Commission* reçoit une telle demande d'au moins cinq (5) personnes habiles à voter du territoire de la Municipalité de La Conception à l'égard d'un même règlement, elle doit, dans les 60 jours qui suivent l'expiration du délai prévu précédemment (30 jours), donner son avis sur la conformité de ce règlement au *Règlement sur le plan d'urbanisme n°20-2024*.

Tous les règlements ci-dessus mentionnés peuvent être consultés aux heures habituelles d'ouverture des bureaux municipaux situés au 1371, rue Centenaire, La Conception. Ils peuvent également être consultés en ligne à l'adresse suivante : <https://municipalite.laconception.qc.ca/reglements-durbanisme/>

**DONNÉ À LA CONCEPTION LE 16 OCTOBRE 2024.**

Josiane Alarie  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

### Certificat de publication

Je, soussignée, Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site Internet de la Municipalité le 16 octobre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 16 octobre 2024.

Josiane Alarie, Directrice générale et greffière-trésorière